



## **Parlement Européenne reformule la "Directive Bolkestein"**

### **Liberté de services seulement à condition du respect de la protection sociale**

Strasbourg, 16.02.2006

L'UETDC approuve le compromis qui a été trouvé entre des partis au sujet de la directive sur les services.

Ce compromis prépare le terrain pour un compromis équilibré entre l'ouverture du marché à la concurrence (ce qui ne peut profiter qu'à tout le monde) et la protection sociale nécessaire.

L'UETDC s'attend à ce que cette ligne équilibrée du Parlement Européen détermine avec certitude la suite du processus de discussion.

Le Conseil et la Commission Européenne doivent s'orienter à cette ligne directrice.

Pour l'UETDC les deux points suivants sont d'importance spéciale. Ils démontrent que l'UE est basé sur des droits fondamentaux et de la cohésion sociale.

#### *Article 1.4*

*La présente directive ne s'applique pas ou n'affecte en rien le droit du travail, notamment les dispositions légales ou contractuelles concernant les conditions d'emploi, les conditions de travail, notamment la santé et la sécurité au travail et les relations entre les employeurs et les travailleurs. En particulier, elle respecte pleinement le droit de négocier, de conclure, d'étendre et d'appliquer les accords collectifs, et le droit de grève et le droit de mener une action syndicale, conformément aux règles régissant les relations du travail dans les Etats membres. Elle n'affecte en rien la législation nationale en matière de sécurité sociale dans les Etats membres.*

#### *Article 1.4b*

*La présente directive ne doit pas être interprétée comme une quelconque atteinte à l'exclusion des droits fondamentaux tels que reconnus dans les États membres et par la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, y compris le droit d'exercer une activité syndicale.*

L'Union Européenne des Travailleurs Démocrates-Chrétiens (UETDC) regroupe 22 organisations de travailleurs en provenance de 16 pays et est une association du Parti Populaire Européen (PPE).

Responsable : Christoph Weisskirchen, secrétaire général.

Tél. : 0032 2 285 4164 – Fax : 0032 2 285 4141 – e-mail: [euclidw@epp.eu](mailto:euclidw@epp.eu), Website: [www.euclidw.org](http://www.euclidw.org)